



Communiqué de presse

La relance économique et les spécialistes du pneumatique

Le secteur du pneumatique fut comme de nombreux autres secteurs, durement impacté par la crise sanitaire. En dehors de l'activité agricole moins impactée par les mesures de confinement, les volumes d'activité ont brutalement fondu. Les réseaux adhérents font état de baisse de chiffre d'affaires se situant entre 70% et 80% pour la clientèle grand public, 50% et 60% sur l'activité Poids Lourds et au delà de 75% pour le segment Génie civil. Cette crise sanitaire par son ampleur inédite ne doit toutefois pas faire oublier celles à caractère social qui l'ont précédée, notamment le mouvement des gilets jaunes et les manifestations d'opposition à la réforme des retraites. Depuis 2 ans, nos entreprises ont été malmenées sans que les pouvoirs publics s'en émeuvent.

Nous saluons la volonté affichée des pouvoirs publics de mener une politique volontariste de soutien aux entreprises et à leurs salariés à l'issue de cette période de confinement. Les mesures que nous appelons de nos vœux sont le produit et la synthèse des réflexions et des débats que nous avons pu mener récemment avec les dirigeants des entreprises et des réseaux de pneumaticiens. Logiquement, elles ne s'éloignent pas des demandes formulées par nombre de nos confrères. Le Syndicat des Professionnels du Pneu s'est d'ailleurs associé à plusieurs démarches collectives initiées soit au niveau de l'inter-profession, soit par les partenaires sociaux de la branche des services de l'automobile, soit dans une logique de filière avec nos confrères du SNCP (Syndicat du caoutchouc). L'objectif n'étant pas de communiquer sur une énième liste de vœux mais de voir avancer les sujets qui nous apparaissent prioritaires et de bon sens.

Nos demandes visent à obtenir des avancées sur 2 niveaux :

1. La sauvegarde des entreprises et la préservation de l'emploi
 - a. Clarifier le périmètre de responsabilité pénale des dirigeants d'entreprise qui sont tenus de mettre en place des moyens permettant de garantir la sécurité de leurs salariés et de leurs clients mais ne doivent pas être tenus personnellement responsables des potentiels effets de la pandémie dans le cadre de leur activité professionnelle.
 - b. Exonérer de charges sociales, les entreprises touchées par les mesures de confinement et dont la baisse de chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente dépasse 30%. Cette exonération devant s'appliquer jusqu'en juin, afin d'éviter une prévisible asphyxie post-confinement.
 - c. Améliorer l'accessibilité et la transparence des mécanismes de financement du prêt garanti par l'Etat (PGE) et du Fonds de solidarité. De nombreuses entreprises nous ont fait part d'un surcroît de précaution, voire de zèle dans l'étude des dossiers.
 - d. Instaurer un dispositif faisant en sorte de couvrir financièrement tout ou partie des pertes d'exploitation des TPE-PME assurées pour ce risque.

SPP - SYNDICAT DES PROFESSIONNELS DU PNEU

Syndicat professionnel régi par les lois des 21 mars 1884 et 12 mars 1920, conformément au livre II du Code du travail

SIRET : 784 408 734 00035
Code APE 9411Z
Activités des organisations patronales et consulaires

89, rue du Faubourg Saint Antoine 75011 Paris
Tél : 01 43 45 96 96
www.syndicatdupneu.org

2. Mesures pour l'environnement et l'économie circulaire dans le secteur du pneumatique

- a. Veiller à un contrôle plus strict de la qualité aux frontières et multiplier les actions de surveillance des marchés. La concurrence des marques asiatiques est forte sur le marché du pneumatique. Depuis plusieurs années, les acteurs européens dénoncent les distorsions de concurrence provoquées par le non respect des normes sanitaires de la part de certains industriels asiatiques. L'état doit être garant du respect des règles qu'il a édicté et doit se doter des moyens permettant de surveiller, d'enquêter puis d'appliquer des sanctions dissuasives aux contrevenants.
- b. Baisser la TVA sur les produits éco-responsables notamment les pneus rechapés. Bien qu'écologiquement vertueuse et non-délocalisable, l'industrie du rechapage française a subi les assauts répétés des industriels asiatiques (Cf. point précédent). La part du rechapé poids-lourd stagne aujourd'hui à 30% alors qu'elle se situait à 50% en 2012. Une incitation à l'achat permettrait de reconstruire une industrie qui ne compte plus aujourd'hui que quelques survivants.

A propos du Syndicat des Professionnels du pneu

Le Syndicat des professionnels du pneu est l'organisation représentative des entreprises assurant la distribution et la commercialisation de pneumatiques en France.

L'organisation existe depuis 1929. Elle regroupe actuellement plus de 1 000 entreprises de pneumaticiens indépendants ou affiliés à 8 grands réseaux ou enseignes nationales ainsi que les principaux manufacturiers de pneumatiques, les grossistes et importateurs et des entreprises de ventes en ligne spécialisées.

Le syndicat est une plateforme d'échanges et de concertation pour l'ensemble des acteurs de la filière pneumatique en France.

Il est membre fondateur de l'ASAV (Alliance des services de l'automobile) devenue APAM (Alliance des Professionnels de l'Automobile et de la Mobilité) en 2018.